



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rénovation urbaine

Question orale n° 643

Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de M. le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine sur la mise en oeuvre des opérations de rénovation urbaine dans la ville de Montpellier, et notamment le quartier de La Paillade. La loi d'orientation et de programmation pour la ville du 1er août 2003 est une loi ambitieuse qui vise à réduire les inégalités économiques, sociales et territoriales qui touchent les quelque 6 millions d'habitants vivant dans les quartiers devenus prioritaires de la politique de la ville. Elle comprend à cet effet un important volet national de rénovation urbaine programmé de 2004 à 2008, donnant de nouvelles responsabilités aux maires face à la dégradation d'immeubles d'habitation ou de copropriété et consacrant la création de l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine), véritable guichet unique destiné à financer les opérations de démolition, de reconstruction et de réhabilitation des quartiers en difficultés des zones urbaines sensibles (ou ZUS). Il a ainsi débloqué des moyens budgétaires considérables. L'ANRU va en effet bénéficier d'un budget de 6 milliards d'euros sur 5 ans. Il lui demande pourquoi le maire de Montpellier ne fait pas profiter sa ville, et en particulier les habitants du quartier de La Paillade, de l'ensemble de ces moyens financiers et techniques majeurs.

Texte de la réponse

RÉNOVATION DU QUARTIER DE LA PAILLADE À MONTPELLIER

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Domergue, pour exposer sa question n° 643, relative à la rénovation du quartier de La Paillade à Montpellier.

M. Jacques Domergue. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine. Elle concerne les opérations de rénovation urbaine dans la ville de Montpellier, notamment dans le quartier de La Paillade, dont je suis l'élu.

Monsieur le ministre, la loi d'orientation et de programmation pour la ville du 1er août 2003, très attendue par nos concitoyens, est une loi ambitieuse qui vise à réduire les inégalités économiques, sociales et territoriales qui touchent les quelque six millions d'habitants vivant dans les quartiers devenus prioritaires dans le cadre de la politique de la ville.

Elle comprend, à cet effet, un important volet national de rénovation urbaine programmé de 2004 à 2008, donnant de nouvelles responsabilités aux maires face à la dégradation d'immeubles d'habitation ou de copropriété et consacrant la création de l'ANRU - Agence nationale de rénovation urbaine -, véritable guichet unique destiné à financer les opérations de démolition, de reconstruction et de réhabilitation des quartiers en difficulté des zones urbaines sensibles.

Vous avez ainsi débloqué des moyens budgétaires considérables, puisque l'ANRU va bénéficier d'un

budget de 6 milliards d'euros sur cinq ans.

Dans notre région, le Languedoc-Roussillon, des travaux de rénovation sont prévus ou ont été réalisés dans des quartiers sensibles tels que le Haut-Vernet à Perpignan, La Devèze à Béziers, Moncalm à Avignon ou le Val de Gourde, à Nîmes, mais rien à La Paillade. Or les récents événements tragiques qui s'y sont produits - saccages d'écoles, incendies de lieux de culte - montrent à quel point ce quartier est fragile et sensible.

Monsieur le ministre, ma question est simple : pourquoi aucune demande de crédits spécifique n'a-t-elle encore été présentée par le maire de Montpellier ? On a l'impression d'assister à la ghettoïsation programmée de ce quartier, avec prise en otage des personnes qui y vivent dans la plus grande précarité.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine.

M. Jean-Louis Borloo, *ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine*. Monsieur le député, il n'a malheureusement échappé à personne que, depuis quelque temps, le quartier de La Paillade souffre à nouveau. Ce n'est pas le retour à la dénomination de « La Mosson » qui pourra changer cette réalité.

Pourtant, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a décidé de « mettre le paquet » pour casser les ghettos, ce qui nécessite à la fois de l'urbain et de l'humain, de soutenir les populations, de stimuler l'activité économique par la création de zones franches. Il souhaite tendre la main à nos concitoyens, leur rendre le respect qui leur est dû en leur offrant un habitat digne d'un pays moderne.

Partout en France, ce changement de rythme - il a sans doute été multiplié par vingt ou trente - a été perçu. De nombreuses villes, y compris de taille moyenne, ont monté des dossiers globaux de rénovation urbaine de très grande qualité, d'ailleurs. L'agence nationale de rénovation urbaine, que vous évoquiez, n'a guère eu besoin de prêcher la bonne parole, car la mobilisation est nationale.

Malheureusement, quelques villes, dont certaines grandes, puissantes, dotées de services d'ingénierie conséquents, qui travaillent, probablement, ne prennent pas part à ce mouvement. Non pas qu'elles ne fassent rien, mais on n'a pas le sentiment qu'elles aient perçu le changement de braquet. C'est le cas de La Paillade ou La Mosson - comme on voudra -, où seules des demandes ponctuelles, 5,4 millions d'euros en 2004, ont été formulées. Or la rénovation urbaine, la reconquête de nos quartiers supposent la transparence et la solidarité de tous les partenaires.

Il n'y a pas de place pour les fiefs. Rien ne se fera si la ville, le département, l'agglomération, la région, les différents bailleurs sociaux ne se concertent pas, sans arrière-pensées.

De plus, l'intervention de l'Etat et de l'agence doivent être accompagnées par un effort accru des services de la ville, notamment en ce qui concerne les services publics, les travailleurs sociaux, le soutien à la scolarisation et la lutte contre la déscolarisation.

Monsieur le député, vous pouvez dire à la mairie de Montpellier et à ses partenaires que nous sommes à leurs côtés. Nous attendons qu'ils viennent nous présenter le programme global que nous soutiendrons, comme nous l'avons fait pour les autres villes et quartiers que vous avez cités tout à l'heure.

Un peu de coordination entre nous est nécessaire, je crois. Le quartier de La Paillade - j'ai du mal à l'appeler autrement, ne m'en veuillez pas - est très attachant et je sais que vous y êtes particulièrement attaché. S'il est un peu excentré, il doit être au centre des préoccupations du député que vous êtes et du maire de Montpellier.

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Domergue.

M. Jacques Domergue. Monsieur le ministre, j'espère que votre message sera entendu. Pour ma part, j'ai du mal à me faire entendre. Il est certain qu'un député sans exécutif a peu de moyens. Je déplore que les

habitants de ce quartier soient pris en otage et soient victimes de ce que vous appelez la création de fiefs. Le quartier de La Paillade est en train de se ghettoïser peu à peu, de manière apparemment voulue.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 643

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1285

Réponse publiée le : 25 février 2004, page 1802

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 février 2004